

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2007

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2007 s'est tenue, sur première convocation, à 8 heures à la Maison des polytechniciens, 12 rue de Poitiers, 75007 Paris.

Les actionnaires présents ou représentés disposaient de 1.715.075 actions soit 43.47 % des actions existantes. Le quorum de 25 % nécessaire à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire était donc atteint.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance ont été annexés à la feuille de présence. Le Commissaire aux Comptes de la Société, Groupe Y, dûment convoqué, était présent ainsi que l'avocat de la société : White&Case.

- **Les résolutions**

L'Assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Première Résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre et d'attribuer à des mandataires sociaux et à des membres du personnel de la Société des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ;
- Deuxième Résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à l'effet de consentir au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe qu'il désignera, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société ;
- Troisième Résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration, conformément aux articles L.225-197-1 et suivant du Code de commerce, à l'effet de procéder à une

attribution gratuite d'actions à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux qu'il désignera ;

- Quatrième Résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des adhérents à un plan d'épargne de la société ou du groupe ; et,
- Cinquième Résolution : Pouvoirs pour les formalités

- **Les informations complémentaires**

- La somme de (i) la totalité des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise émis en vertu de la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mars 2006 et de la troisième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2005, non encore exercés, représentant à ce jour un maximum de deux cent dix mille neuf cent vingt (210.920) actions de la Société, (ii) la totalité des BSPCE émis en vertu de la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2007, (iii) la totalité des options de souscription pouvant être consenties, le cas échéant, en vertu de la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2007 et (iv) la totalité des actions attribuées gratuitement au titre de la troisième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2007, ne peut représenter un nombre total d'actions supérieur à 11,1% du capital social.
- L'autorisation donnée au Conseil d'Administration est valable 18 mois, soit jusqu'au 1 septembre 2008 pour les premières et deuxièmes résolutions ; et de 38 mois pour la troisième résolution.
- Le prix de l'action souscrite en exercice des BSCPCE et des options sera déterminé par le Conseil d'Administration au jour de l'attribution et sera égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société pendant les vingt séances de bourse précédant la date de l'attribution.
- Le nombre total maximum d'Actions Gratuites ne pourra représenter plus de 25 000 actions, étant précisé que le nombre total des Actions Gratuites attribuées en vertu de la présente délégation s'imputera également sur le plafond des 11.1 % du capital qui constitue un plafond global.
- Ces autorisations interviennent à la suite des acquisitions faites en 2006 et de l'ouverture de nouvelles filiales. Le groupe souhaite avoir recours à cette politique incitative pour motiver et fidéliser ses équipes, tant en France qu'à l'international.



- **Le vote**

Informations préalables :

Nombre de voix présentes ou représentées : 3.213.606

Quorum à atteindre (2/3 des droits de votes) : 2.142.404

Les votes se sont répartis comme suit :

1ère Résolution	Nombre de voix	
Nombre de "oui"	3 185 493	99,13%
Nombre de "non"	27 873	0,87%
Abstention	240	0,01%
2ème Résolution		
Nombre de "oui"	3 185 493	99,13%
Nombre de "non"	27 873	0,87%
Abstention	240	0,01%
3ème Résolution		
Nombre de "oui"	3 213 606	100,00%
Nombre de "non"	0	0,00%
Abstention	0	0,00%
4ème Résolution		
Nombre de "oui"	27 873	0,87%
Nombre de "non"	3 185 493	99,13%
Abstention	240	0,01%
5ème Résolution		
Nombre de "oui"	3 213 606	100,00%
Nombre de "non"	0	0,00%
Abstention	0	0,00%

Les résolutions 1, 2, 3 et 5 ont été adoptées par l'assemblée, seule la quatrième a été rejetée.

